



L'Attestation de droits

L'attestation de droits est un document indispensable pour justifier de vos droits à l'Assurance Maladie. Elle peut être réclamée par un établissement de soins, un professionnel de santé ou par votre employeur.

► Comment obtenir cette attestation sans vous déplacer ?

Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et de votre code personnel, puis connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « mes démarches ».



• **sur ameli.fr** en cliquant sur « ouvrir mon compte » ;



• **sur mobile ou tablette** en téléchargeant l'application ameli ;

Quelques secondes suffisent pour éditer une attestation de droits pour chacun des bénéficiaires qui vous sont rattachés. C'est rapide et pratique !

► Le compte ameli, c'est aussi :

- **le suivi des remboursements en ligne** : relevés mensuels, détail des franchises...
- **des déclarations en ligne** : nouvelle adresse, arrivée d'un nouveau-né, perte ou vol de la carte vitale...
- **des services de prévention** : coaching santé active, suivi de grossesse, suivi des enfants en bas âge...
- **des échanges avec votre caisse** par e-mail

Vous n'avez pas encore de compte ou vous avez perdu votre code personnel ?



Contactez le 36 46*



Téléchargez gratuitement l'appli ameli

Disponible sur



Disponible sur



Partout, à tout moment, retrouvez les services de votre compte ameli sur l'appli.

Pensez-y !

Avec l'annuaire santé, retrouvez également les tarifs, horaires et localisation des médecins et des établissements de soins.

*prix d'un appel local depuis un poste fixe sauf surcoût imposé par certains opérateurs



**l'Assurance
Maladie**

ILLE-ET-VILAINE